

DECISION
DU PRESIDENT
N° DECDA_2025_061

Parcours éducatifs 2025-2026

Le Président de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération,

Vu la délibération du Conseil d'agglomération n° DEL20240212_03 en date du 12 février 2024 donnant délégation à Monsieur le Président de Terres de Montaigu,
Vu la décision n°DECTDM_19_023 en date du 18 mars 2019 portant création de la régie de recettes Office de Tourisme,
Vu les décisions n°DECTDM_21_052 en date du 17 septembre 2021, n°DECDA_2024_006 en date du 27 février 2024 et n°DECDA_2025_058 en date du 03 septembre 2025 portant modification de la régie de recettes et d'avance Office de Tourisme,
Vu l'arrêté n°ARRDA_2024_005 en date du 25 janvier 2024 portant nomination du mandataire de la régie de recettes Office de Tourisme,
Vu l'arrêté n°ARRDA_2025_029 en date du 04 septembre 2025 portant nomination d'un régisseur de la régie de recettes Office de Tourisme,
Vu la décision n°DECTDM_19_024 en date du 18 mars 2019 portant création de la sous-régie de recettes pour les manifestations à caractère culturel du Théâtre de Thalie,
Vu l'arrêté n°ATDMAD_19_019 en date du 18 mars 2019 portant nomination du mandataire de la sous-régie de recettes des manifestations à caractère culturel du Théâtre de Thalie,
Vu la décision n°DECTDM_19_018 en date du 14 mars 2019 portant création d'une régie de recettes Site Saint-Sauveur,
Vu l'arrêté n°ARRCP_2025_026_19_011 en date du 09 juillet 2025 portant nomination du régisseur de la régie de recettes Site Saint-Sauveur,
Vu la décision n°DECTDM_19_022 en date du 14 mars 2019 portant création d'une régie de recettes Maison de la Rivière,
Vu les décisions n°DECTDM_21_037 en date du 28 juin 2021 et n°DECDA_2024_001 en date du 25 janvier 2024 portant modification de la régie de recettes de la Maison de la Rivière,
Vu l'arrêté n°ARRDA_2024_004 du 25 janvier 2024 portant nomination du régisseur et du mandataire suppléant de la régie de recettes Maison de la Rivière,
Vu l'arrêté n°ARRDA_2025_009 du 12 février 2025 portant nomination de mandataires de la régie de recettes Maison de la Rivière,
Vu la décision n°DECTDM_19_003 du 10 janvier 2019 portant création de la régie de recettes Médiathèque Calliopé,
Vu la décision n°DECTDM_19_021 du 14 mars 2019 portant modification de la régie de recettes Médiathèque Calliopé,
Vu l'arrêté n°ATDMAD_20_063 du 27 novembre 2020 portant nomination d'un régisseur, d'un mandataire suppléant et de mandataires de la régie de recettes Médiathèque Calliopé,
Vu la décision n°DECTDM_19_045 du 02 mai 2019 portant création d'une régie de recettes à la Valoréttrie,
Vu la décision n°DECTDM_21_034 du 28 juin 2021 portant modification de la régie de recettes à la Valoréttrie,
Vu l'arrêté n°ATDMAD_19_023 du 07 mai 2019 portant nomination du régisseur de la régie de recettes à la Valoréttrie,
Vu l'arrêté n°ATDMAD_19_024 du 07 mai 2019 portant nomination de mandataires de la régie de recettes à la Valoréttrie,

DÉCIDE

ARTICLE 1

A compter du 04 septembre 2025, les droits d'entrée aux parcours éducatifs proposés sur les différents équipements de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération sont définis comme suit :

Equipements et Activités	Taux TVA	Tarif HT	Tarif TTC
Arts vivants			
Spectacle « Oiseau » « Cléopâtre » « Moya » « Frantz » « Le Misanthrope » « Drump Brothers » « Le Lac des cygnes » « Folia » « Rouille et paillettes » « Entrée des artistes » « Parler pointu » « Le grand jour »	2,1%	5,88 €	6,00 €
Spectacle « Le Chat » « Ludilo » « Lisa » « Jeu » « Du charbon dans les veines »	5,5%	5,69 €	6,00 €
Visite du théâtre de Thalie	/	/	Gratuit
Arts visuels			
Micro-folie Saint-Sauveur			Gratuit

Equipements et Activités	Tarif
Maison de la Rivière	
Dis-moi, Papi Aulne – Cycle 1	4,00 €
La rivière en défis – CE1-CE2	4,00 €
La rivière en défis – Cycle 3	4,00 €
Embarquez sur la rivière – Tous cycles confondus	4,00 €
La vie secrète de la rivière – Cycle 2 et 3	4,00 €
Médiathèque Calliopé	
Prêt de malles de livres	Gratuit
Visite	Gratuit
Le Printemps du Livre se balade	
Rencontre	1,50 €
Déchèterie / Valorétrie	
Visite	Gratuit
Visite à la ferme	
Visite	Gratuit

La gratuité est accordée aux accompagnateurs dans la limite des dispositions légales.

ARTICLE 2

Les régisseurs, mandataires et mandataires suppléants de la régie de recettes Office de Tourisme, de la sous-régie de recettes des manifestations à caractère culturel du Théâtre de Thalie, de la régie de recettes Site Saint-Sauveur, de la régie de recettes de la Maison de la Rivière, de la régie de recettes Médiathèque Calliopé, et de la régie de recettes à la Valorétrie, sont chargés de l'exécution de la présente décision qui sera inscrite au registre des décisions et dont ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet de la Vendée et au Comptable de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale.

Fait à Montaigu-Vendée

Le Président,
Antoine CHEREAU

Signé électroniquement par : Antoine
Chereau
Date de signature : 04/09/2025
Qualité : Président de Terres de
Montaigu Communauté
d'Agglomération



*Certifiée exécutoire par le Président,
compte tenu de la réception en Préfecture
et de sa publication et/ou de sa notification.*

*La présente décision peut faire l'objet d'un
recours devant le Tribunal Administratif de
Nantes (6, allée de l'Île Gloriette – CS 24111
– 44041 NANTES Cedex) dans un délai de
deux mois à compter de sa publication et/ou
notification*